



COMPTE RENDU du CSE extra du 7 mai 2019

Mardi 7 mai, s'est tenue une réunion extraordinaire du CSE avec pour ordre du jour l'information /consultation sur la mise en place d'un auvent pour le stockage de contenants spécifique au bâtiment V et l'information/consultation sur le transfert de l'école des métiers logistique du bâtiment N vers le bâtiment V. la direction était représentée par H. Enouf DRH du site et L. Mauger responsable de logistique usine, le directeur C. Loyer est intervenu en fin de séance pour apporter des informations sur les cadences.

Pour **Sud Solidaires** l'information principale de ce CSE, c'est l'annulation des 18 minutes supplémentaires initialement prévues au garnissage MD/MHD et services associés du 3 au 14 juin au motif que les commandes ne suivent pas. La direction prendrait-elle, les salariés du garnissage MD/MHD pour des girouettes, un coup des heures supp, un coup il y en a plus ! C'est de la flexibilité à outrance car la JNT du 17 mai est maintenue travaillée pour ce secteur, le seul motif de tous ces changements d'organisations ce n'est pas des problèmes de circonstances exceptionnelles (météo, livraisons, panne...) mais juste un ajustement des heures de travail en fonction des commandes à la petite semaine.

Pour **Sud Solidaires** il est temps que la direction comprenne que les salariés ne sont pas à sa botte et qu'ils ont une vie privée après et avant le travail.

C'est pourquoi **Sud Solidaires** appelle les salariés concernés par le travail à la carte au secteur MD/MHD et services associés **à la grève, de 1 heure à la journée**, en début ou en fin de poste, contre la flexibilité, contre la dégradation de leurs conditions de travail et pour une vie privée et familiale préservée !

C. Loyer a aussi informé le CSE qu'il y aurait une baisse de cadence anticipée au secteur montage qui passera de 82 VI/jour à 72 VI/Jour le 3 juillet.

Information/consultation du transfert de l'école des métiers logistique :

C. Fauvel, responsable méthode logistique, a présenté le projet de transfert du bâtiment N vers le bâtiment V de l'école des métiers logistique. Pour **Sud Solidaires**, il y a de bonnes choses dans ce projet comme le fait que dorénavant il y aura des engins de manutentions dédiés à l'école des métiers. Cela évitera que le formateur ne court partout pour trouver des engins disponibles. Des zones seront dédiées par catégories d'engins et des moyens (type remorque) seront mis à disposition pour l'entraînement des stagiaires.

VOTE : POUR, à l'unanimité des 21 membres.

Information/consultation mise en place d'un auvent pour le stockage des contenants spécifiques :

La direction de la logistique a pris la décision de stocker les contenants spécifiques à l'extérieur du bâtiment V afin de gagner de la place dans le bâtiment et d'y installer l'activité CKD. Les contenants seront stockés sous un auvent au niveau du parc emballages à l'abri des intempéries.

Sud Solidaires a alerté la direction de la logistique du possible sous dimensionnement des lumières sur le parc et sous le auvent ainsi que des risques potentiels d'incendie avec des moyens de protection pouvant être insuffisant.

Pour **Sud Solidaires** ces barnums poussent comme des champignons sur le site, la direction après avoir vendu beaucoup de bâtiments semble être contrainte de louer des surfaces provisoires et on peut logiquement se poser la question des coûts supplémentaires que cela engendre.

VOTE :

8 POUR

13 ABSTENTIONS

RÉUNION HANDI'ACCORD

Sud Solidaires a signé l'accord 2019-2021 !!!

Rappel de quelques mesures qui ont changé par rapport au précédent accord. Ce nouvel accord prend effet en 2019 jusqu'en 2021.

- Si j'ai un proche en situation de handicap : 3 jours ouvrés par année si vous êtes parent d'un enfant handicapé (au lieu de 2 dans le précédent accord).
- Revalorisation du plafond des aides financières accordées en cas de besoin si vous avez un conjoint ou un enfant en situation de handicap : de 1155 € à 1300 €
- Si je suis en situation de handicap les aides financières visant à compenser votre handicap dans la vie de tous les jours : de 1155€ à 1300 €.
- Si je suis en situation de handicap de nouvelles mesures ont vu le jour :
- Une aide forfaitaire de 200 euros brut pour toute nouvelle déclaration de handicap ou pour un renouvellement au sein de la MDPH intervenant après la signature de l'accord sur la période (2019/2021).
- Si vous avez déclaré votre handicap à l'entreprise depuis au moins 6 ans à partir de la date de la validation RQTH, vous pourrez ainsi, bénéficier d'une dispense d'activité rémunérée d'une durée de 3 mois préalablement à votre départ à la retraite.
- 2 jours par an pourront vous être accordés sous forme d'autorisations d'absences rémunérées (journée ou demi-journée) et après validation du manager pour toute démarche liée au handicap (administratif ou médicale en lien direct avec la situation de handicap).
- 2 jours de congés accordés lors du renouvellement ou création d'un dossier RQTH (1 fois tous les 5 ans).

Sud Solidaires a participé activement à cette négociation afin d'obtenir des avancées concrètes pour les salariés en situation de handicap.

Commission reclassement faisceaux :

Lundi 13 mai s'est tenue la commission de reclassement pour la fermeture du secteur C2F, les syndicats présents étaient SUD, CFE-CGC, CFTD et FO. Seule la CGT a brillé par son absence. Pour rappel la fermeture de l'activité faisceaux est uniquement due à la politique de réduction des coûts du groupe VOLVO, en clair du dumping social. A l'heure actuelle environ 70% des salariés du C2F ont été reçus par M. Mazeure Guillaume recruté pour gérer la mobilité des personnes.

H. Enouf a précisé que tout le monde retrouvera un poste et qu'il avait tout pouvoir sur le site pour gérer les reclassements entre les entités (GTO, GTT, Real Estate, ...).

Concernant les postes en 2x8 le DRH précise qu'il n'y a que très peu de poste sur le site et que les secteurs seront en mesure d'accueillir des salariés des faisceaux que si dans le même temps il y a des départs et que pour les salariés désirant intégrer ces secteurs ce fera sous conditions de certains critères médico-sociaux.

Pour **Sud Solidaires** la direction se doit de tenir tous ses engagements et permettre aux salariés de retrouver un poste de travail en adéquation avec leurs contraintes médicales, les compétences et les souhaits de chacun.